



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 14 janvier 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :
M. François Robillard, conseiller
M. Sylvain Goudreault, conseiller
M. Olivier Hamel, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Richard Paquette, conseiller
M. Daniel B. Bisson, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présentes :
M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^e Marisol Charland, directrice générale

SUR CE :

2009-01-01

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en ajoutant le point 4.1 :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ordre du jour – Adoption.
2. Procès-verbaux - Séance extraordinaire du 10 décembre 2008 et séance ordinaire du 10 décembre 2008 – Adoption.
3. Listes de comptes à payer en date du 9 janvier 2009 – Adoption.
4. MOTION
 - 4.1 Dossier recherche en eau potable
5. RÈGLEMENTS
 - 5.1 Second projet de règlement numéro P2-501-132 modifiant le règlement de zonage numéro 501 concernant les capteurs énergétiques – Adoption.

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

5.2 *Règlement numéro 501-130 – Adoption.*

6. *RÉSOLUTIONS*

ADMINISTRATION :

6.1 *Commis à la comptabilité – Embauche.*

6.2 *Entretien ménager – Centre communautaire – Octroi contrat.*

6.3 *Festi-Vent sur glace – Participation.*

6.4 *Orthophotographie métropolitaine – Convention – Signature.*

6.5 *Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache Deux-Montagnes Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Renouvellement adhésion.*

6.6 *Augmentation salariale – Personnel cadre.*

6.7 *Élection 2009 – Contrat pour fourniture de service.*

TRÉSORERIE :

6.8 *GFI Solutions d'affaires inc. – Nouveau service Immonet – Adhésion.*

6.9 *Émission d'obligation – Prolongation du terme original – Modification de la résolution 2008-12-514.*

6.10 *Paiement des dépenses incompressibles – Autorisation.*

SERVICES COMMUNAUTAIRES :

6.11 *Cercle des Fermières – Aide financière.*

6.12 *Loisirs Laurentides – Mérite sportif 2009 – Aide financière.*

6.13 *Joute de hockey – Alouettes de Montréal – Aide financière.*

6.14 *Association du baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes – Quote-part 2009.*

SERVICES TECHNIQUES :

6.15 *Entretien de la route verte – Subvention.*

6.16 *Tricentris Centre de tri – Paiement de la contribution additionnelle.*

7. *DIVERS*

8. *DÉPÔTS*

8.1 *Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de décembre 2008.*

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 8.2 *Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – décembre 2008.*
- 8.3 *Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – décembre 2008.*
- 8.4 *Dépôt du rapport annuel 2008 des permis de construction.*
- 8.5 *Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.*
- 8.6 *Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 501-129 concernant la grille des usages et des normes.*
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-02

**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2008
ET SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE
2008 - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre
2008 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre
2008, tels que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-03

**LISTES DES COMPTES À PAYER -
ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer ci-après énumérées :

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

*En date du 9 janvier 2009 totalisant la somme de 154 474,23 \$.
(Registre des chèques émis – fonds d'administration)*

*En date du 9 janvier 2009 totalisant la somme de 199 295,68 \$.
(Liste des paiements effectués par transferts bancaires)*

*En date du 9 janvier 2009 totalisant la somme de 760 651,68 \$.
(Liste des comptes à payer – fonds d'administration)*

*De plus, que l'assistante-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement
des sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION...

DOSSIER RECHERCHE EN EAU POTABLE

*Le conseiller Sylvain Goudreault informe l'assemblée qu'à la séance
extraordinaire qui se tiendra le 26 janvier 2009 il présentera, ou fera
présenter, une résolution concernant le dossier de recherche en eau
potable.*

2009-01-04

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P2-501-132 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
CONCERNANT LES CAPTEURS
ÉNERGÉTIQUES - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le second projet de règlement numéro P2-501-132 modifiant le
règlement de zonage numéro 501 concernant les capteurs énergétiques.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-01-05

**RÈGLEMENT NUMÉRO 501-130 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
CONCERNANT LA LARGEUR DES
BÂTIMENTS APPLICABLE À LA ZONE R-219
(TERRASSE DU CITADIN) - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 501-130 modifiant le règlement de zonage
numéro 501 concernant la largeur des bâtiments applicable à la zone R-219
(Terrasse du Citadin).*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-06

COMMIS À LA COMPTABILITÉ - EMBAUCHE

*CONSIDÉRANT la parution d'une offre d'emploi pour un poste de commis
à la comptabilité;*

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'entériner l'embauche de madame Nadia O'Sullivan, à titre de commis à
la comptabilité, en date du 12 janvier 2009, le tout suivant les conditions
énoncées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs
de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les employés partiels réguliers
à l'essai.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-01-07

ENTRETIEN MÉNAGER – CENTRE
COMMUNAUTAIRE – OCTROI CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour l'entretien ménager du centre communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'accepter l'offre de service de Yvon St-Onge pour l'entretien ménager du centre communautaire pour l'année 2009, et ce, pour un montant de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$) ainsi qu'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) pour les gros travaux de plancher lesquels seront exécutés au cours de l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-08

FESTI-VENT SUR GLACE - PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac participe aux activités tenues par la Municipalité de Saint-Placide, dans le cadre du Festi-Vent sur glace;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

De consentir à ce que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac participe à l'activité des cerfs-volants rokkaku du Festi-Vent sur glace 2009 et d'autoriser le paiement d'un montant de six cent cinquante dollars (650 \$) à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-01-09

ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE
– CONVENTION - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), les municipalités de son territoire et certains organismes ont mutuellement besoin, dans l'exercice de leurs compétences, d'outils leur permettant de représenter et d'analyser les données géographiques du territoire de la Communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté entend, à cette fin, acquérir un stéréo modèle numérique, une orthophotographie, un modèle numérique de terrain matriciel et des données vectorielles représentant l'ensemble de son territoire au printemps 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté entend mener ce projet dans la mesure où un nombre suffisant de municipalités et d'organismes acceptent d'en partager les frais en proportion du bénéfice qu'ils peuvent en tirer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite obtenir le droit d'utiliser des données numériques rattachées au projet et qu'elle accepte, en contrepartie, de contribuer aux frais liés au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté est disposée à accorder une licence d'utilisation desdites données numériques en échange de la participation financière au projet et aux conditions et sous réserve des modalités énoncées à la convention;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal en regard de l'utilisation des données numériques et d'autoriser le paiement d'une somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) à cette fin, le tout sujet à une majoration maximale de quinze pour cent (15 %), plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-10

CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE SAINT-EUSTACHE DEUX-
MONTAGNES SAINTE-MARTHE-SUR-LE-
LAC – RENOUVELLEMENT ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Yves Legault,

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

et résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2009, de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache Deux-Montagnes Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de cent cinquante dollars (150 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-11

AUGMENTATION SALARIALE –
PERSONNEL CADRE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accorder une augmentation salariale de 2.8 % pour l'année 2009 à tout le personnel cadre à l'emploi de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Cependant, les employés cadres qui ont été embauchés au courant de l'année 2008 et ceux dont le salaire a fait l'objet d'un ajustement en 2008 bénéficieront de l'augmentation conformément aux recommandations du 15 décembre 2008 de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-12

ÉLECTION 2009 – CONTRAT POUR LA
FOURNITURE DE SERVICE

CONSIDÉRANT les recommandations de la greffière concernant la fourniture de service pour les élections de novembre 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accepter l'offre de GFI Solutions d'affaires inc. pour la fourniture de service pour la mise sur pied du processus électoral pour un montant de vingt et un mille trois cent trente-trois dollars (21 333 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-01-13

GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. –
NOUVEAU SERVICE IMMONET –
ADHÉSION

CONSIDÉRANT l'offre de service, par GFI Solution d'affaires inc., relativement au nouveau modèle d'affaires pour l'utilisation du logiciel « Immonet »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire adhérer au nouveau modèle d'affaires permettant ainsi qu'apparaissent les taxes annuelles dans la section publique et gratuite « d'Immonet »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au nouveau modèle d'affaires « Immonet » et d'accepter les nouvelles modalités, soit le tarif minimum « état de compte » à sept dollars cinquante cents (7,50 \$) et la redevance fixe versée à la Ville à trente-cinq pour cent (35 %).

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-14

ÉMISSION D'OBLIGATION –
PROLONGATION DU TERME ORIGINAL -
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2008-
12-514

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2008-12-514 nécessite des corrections;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De remplacer le premier « considérant » de la résolution numéro 2008-12-514 par le suivant :

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

« **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac aura, le 29 décembre 2008, un montant de 3 654 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 5 597 000 \$ pour des périodes de deux (2), cinq (5) et dix (10) ans, en vertu des règlements numéro 370, 377, 428 (428-1), 429, 495, 516, 519 et 522; »

De supprimer les mots « ou de billets » dans le dernier paragraphe de ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-15

PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser certaines dépenses récurrentes pour lesquelles la trésorière ou l'assistante-trésorière ne peut attendre le dépôt mensuel de la liste des comptes à payer;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser la trésorière ou l'assistante-trésorière à effectuer les paiements hebdomadaires et/ou spécifiques suivants pour l'année civile 2009 :

- a) toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages dus aux employés en vertu des conventions collectives, des contrats individuels de travail et de l'entente de travail des cadres;
- b) toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages autorisés dus aux membres du conseil;
- c) tous les frais d'intérêts sur emprunts temporaires et les remboursements de capital et intérêts inhérents sur obligations;
- d) toutes les sommes dues aux entreprises d'utilité publique;
- e) toutes les contributions dues par la Ville dont le budget a été approuvé :
 - à la Communauté Métropolitaine de Montréal;
 - à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes;
 - à l'Agence Métropolitaine de Transport;

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- au Conseil Intermunicipal de Transport;

 - aux régies intermunicipales auxquelles la Ville participe ainsi qu'aux fournitures de services conclues avec d'autres villes;
 - à l'Union des Municipalités du Québec;
- f) tous les remboursements de taxes, dépôts, activités de loisirs payables aux citoyens ou qui furent payés en trop;
- g) tous les frais d'activités autofinancées;
- h) toutes les sommes reliées aux assurances générales de la Ville;
- i) les dépenses spécifiques suivantes :
- fournisseurs de café, lait, eau;
 - téléphones cellulaires;
 - remboursement de petites caisses;
- j) toutes dépenses ou ententes préalablement approuvées par résolution du conseil;

Qu'une liste des dépenses incompressibles soit fournie mensuellement au conseil.

Que l'autorisation accordée, par la présente, à la trésorière ou à l'assistante-trésorière, de payer les contributions, cotisations et dépenses prévues aux paragraphes ci-haut mentionnés, se limite aux crédits prévus pour ces mêmes dépenses au niveau des prévisions budgétaires de l'année en cours. En cas de dépassement des prévisions budgétaires, seule la directrice générale peut en autoriser le paiement et en fournir un compte rendu au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-16

CERCLE DES FERMIÈRES – AIDE
FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière soumise par la présidente du Cercle des Fermières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser le versement d'une aide financière de deux cents dollars (200 \$) au Cercle des Fermières de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-17

**LOISIRS LAURENTIDES – MÉRITE SPORTIF
2009 – AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour la réalisation de la 18^e édition du Mérite Sportif des Laurentides;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

D'autoriser le versement d'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) représentant l'achat d'une publicité dans le programme-souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-18

**JOUTE DE HOCKEY AMICALE –
ALOUETTES DE MONTRÉAL – AIDE
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le 7 février 2009, les Alouettes de Montréal disputeront une joute de hockey amicale contre la Fraternité du Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac à l'aréna Olympia de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE cette joute est organisé dans le but de verser une partie des profits du programme « Adopter un Alouette » aux fins de prévenir le décrochage scolaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser le versement d'une somme de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière à la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-19

**ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES – QUOTE-
PART 2009**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*De fixer la participation financière de la Ville à trente-cinq dollars (35 \$) par
joueur résidant à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, inscrit à l'Association du
baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes, pour l'année 2009.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-01-20

ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vu accorder, par le ministère
des Transports en date du 20 juin 2008, une subvention maximale de trois
mille quatre cents dollars (3 400 \$) pour l'année 2008;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité est éligible à la subvention, car elle a
participé financièrement pour un montant équivalent à la subvention
accordée;*

*CONSIDÉRANT le rapport sur le financement confirmant les coûts des
travaux d'entretien effectués par la municipalité au montant de sept mille
quatre cents dollars (7 400 \$) pour l'année 2008;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*De confirmer la participation financière de la Ville pour l'exercice financier
2009, pour un montant équivalent à la subvention octroyée, aux travaux
d'entretien de la Route Verte.*

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

2009-01-21

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*TRICENTRIS CENTRE DE TRI - PAIEMENT
DE LA CONTRIBUTION ADDITIONNELLE*

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par les centres de tri en 2008;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Tricentris, Centre de tri en mars 2007;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

*D'autoriser le paiement de la contribution additionnelle, prévue à
l'article 1.4.2 de l'entente, pour l'année 2008, au montant de onze mille
neuf cent dix-neuf dollars (11 919 \$).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... Le conseiller François Robillard quitte son siège à 20 h 15.

DIVERS

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de décembre 2008.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – décembre 2008.

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales –
décembre 2008.*

Dépôt du rapport annuel 2008 des permis de construction.

*Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de
personnel temporaire.*

*Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 501-129
concernant la grille des usages et des normes.*

... Le conseiller François Robillard reprend son siège à 20 h 16.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Le 14 janvier 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-01-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault
et résolu*

De lever la séance à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 14 janvier 2009